

CITOYENNETE

Projet de réaménagement Amédée Huon

Approbation du projet et recherches de financements

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet d'aménagement Amédée Huon s'inscrit dans une volonté forte de la ville d'Ivry de faire évoluer la démocratie de proximité en renforçant la participation des habitants notamment à travers les comités de quartier.

Depuis plusieurs années, des habitants du quartier Monmousseau portent la volonté d'améliorer les conditions de vie en réaménageant notamment les terrains sportifs et les espaces verts aujourd'hui dégradés et inutilisés situés au sein de la cité Amédée Huon.

Depuis janvier 2015, ce projet fait l'objet d'un atelier participatif du comité de quartier et a donné lieu à une première initiative au cœur de la cité le 6 juin 2015.

Les habitants, appuyés par les services municipaux, ont co-conduit une concertation et validé les aménagements souhaités collectivement.

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Réhabiliter cet espace comme un lieu dédié à la pratique sportive de proximité, notamment pour les jeunes,
- Réaménager un espace public convivial intergénérationnel pour recréer du lien entre habitants,
- Réfléchir au stationnement aux abords de la cité.

Plus largement, le projet s'intègre dans les orientations municipales suivantes :

- Faire de la participation des habitant-e-s un moteur de nos projets, aller plus loin dans la co-élaboration et co-décision, notamment par la relance des comités de quartier,
- Soutenir les projets citoyens autour de jardins partagés, d'embellissement des espaces extérieurs privés et publics,
- Développer l'éducation populaire et les projets associatifs qui favorisent l'appropriation de son environnement,
- Revoir la conception de certains espaces publics pour devenir des terrains de sport potentiels, ouverts à tou-te-s, et travailler à l'entretien du patrimoine sportif existant,
- Réaffirmer l'ambition de permettre à tous les jeunes de pratiquer un sport, en professionnel ou en amateur, de compétition ou de loisir,
- Renforcer les dynamiques citoyennes pour le vivre-ensemble, le dialogue, les projets communs de convivialité à partir de la plus petite échelle (cage d'escalier, cité),
- Engager la réflexion pour que l'entretien des espaces publics puisse être en partie décidé et priorisé par les habitants.

Le coût prévisionnel du projet est estimé dans sa globalité (implantation d'un citystade, démarche participative, enveloppe travaux espace public ...) à 180 000 € TTC dont 92 680 € en 2016.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver, sous réserve de sa faisabilité dans le cadre du budget primitif 2016, les démarches de demandes de financement pour le projet de réaménagement des terrains sportifs et des espaces verts situés au sein de la cité Amédée Huon, en sollicitant le concours financier de financeurs potentiels.

Les crédits en résultant seront constatés au budget communal.

CITOYENNETE

9) Projet de réaménagement Amédée Huon

Approbation du projet et recherches de financements

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la volonté de s'inscrire dans une démarche de démocratie de proximité,

considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche permettant aux citoyens de s'appropriier leur environnement, en développant les espaces verts, les jardins partagés et l'éducation populaire à l'écologie,

considérant le projet d'aménagement Amédée Huon, qui consiste notamment au réaménagement des terrains sportifs et des espaces verts au sein de la cité Amédée Huon,

considérant que le projet d'aménagement Amédée Huon doit faire l'objet d'études, de travaux, d'acquisition de matériel et de prestations de service dont le montant est estimé à 180 000 € dont 92 680 € TTC en 2016,

considérant qu'il est possible, pour réaliser cette opération, sous réserve de sa faisabilité dans le cadre du budget primitif 2016, de solliciter des subventions et notamment, auprès du ministre de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, auprès du Département du Val-de-Marne, auprès de la Région Ile-de-France, et auprès de la Fondation de France,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les demandes de financement liées au projet de réaménagement des terrains sportifs et des espaces verts situés au sein de la cité Amédée Huon à Ivry-sur-Seine (94200) pour un montant estimatif de 180 000 € dont 92 680 € TTC en 2016 sous réserve de sa faisabilité dans le cadre du budget primitif 2016.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions auprès de tous les financeurs potentiels (notamment le Département du Val-de-Marne, la Fondation de France, la Région Ile-de-France, la réserve parlementaire....).

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 FEVRIER 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 FEVRIER 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 FEVRIER 2016